

**Commune de .....**  
**Déclaration d'installation**  
**D'un dispositif d'assainissement non collectif**

**Partie à remplir par le pétitionnaire**

**LE PETITIONNAIRE**

Nom (ou raison social) : .....  
Adresse de résidence actuelle : .....  
Commune : ..... Code Postal : .....  
Téléphone (facultatif) : .....

**CARACTERISTIQUE DE L'HABITATION**

**1- Implantation**

Commune de : .....  
Adresse exact : ..... Code Postal : .....  
Lotissement : ..... N° de la parcelle(s) : .....  
N° de la parcelle dispositif d'assainissement : ..... (si différent du n° de parcelle habitation)  
Propriétaire : .....

**2- Caractéristique du terrain**

Superficie : ..... m<sup>2</sup>  
Destination des eaux pluviales : .....  
Topographie :  Terrain Plat  
 Terrain avec pente inférieur à 15 %  
 Terrain avec pente supérieur à 15 %

**3- Mode d'alimentation d'eau potable**

Alimentation privée  Alimentation Publique  
(dans le cas d'une alimentation privée en eau potable déclaration obligatoire auprès du préfet, D.D.A.S.S.)

Y a-t-il sur la parcelle ou sur une parcelle mitoyenne un captage privé ou public d'eau potable ?  
 Oui  Non

## OBJET DE LA CONSTRUCTION

- Habitation principale (nb. de pièces principales.....)
- Habitation secondaire (nb. de pièces principales.....)
- Immeuble collectif
- Habitat destiné à recevoir du public (chambres d'hôtes, gîtes, ferme auberge, hôtel, restaurant, magasin, etc.)  
Préciser la nature, le potentiel, le nombre d'usagers : .....
- Autre (préciser) .....

## CARACTERISTIQUE DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROPOSE PAR LE PETITIONNAIRE

### 1- Dispositif de prétraitement

- Fosse toutes eaux de capacité utile de : .....
- Bac à graisse (capacité) : .....
- Autre (précisez) : .....

### 2- Dispositif de traitement proposé

Par rapport a :

- Schéma directeur d'assainissement
- Etude particulière

#### **Dimensionnement**

- Tranchées d'épandage à faible profondeur en sol naturel : .....m<sup>2</sup> (surface de fond de tranchée)
- Lit Filtrant Vertical Non Drainé : .....m<sup>2</sup> (surface au sol)
- Tertre d'infiltration : .....m<sup>2</sup> (surface sommet)
- Lit Filtrant Vertical Drainé à Flux Vertical : ..... m<sup>2</sup>
- Lit filtrant drainé à massif de zéolithe : .....m<sup>2</sup>
- Autre (précisez) : .....

Si le dispositif le nécessite, relevage des effluents :

- Nature du relevage : .....
- Nb de pompe : .....
- Puissance de pompe : .....
- Hauteur à relever : .....
- Moyens utilisés pour pallier aux pannes d'électricité : .....

Rejet en :

(si le traitement impose un rejet)

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau non permanent
- Fossé :
  - Fossé privé
  - Fossé communal
  - Fossé départemental
- Autre : .....

## OBLIGATION ADMINISTRATIVE

Ce document dûment complété est à transmettre au SPANC. Un exemplaire devra être conservé par chaque administration (Mairie, SPANC) ainsi que par le pétitionnaire.

### PIÈCES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE

☞ **Un plan de situation**

☞ **Un plan de masse précisant :**

- la position des immeubles et des immeubles voisins
- les limites de propriété
- le lieu d'implantation du dispositif d'assainissement non collectif
- le descriptif détaillé de l'installation projetée (dimensionnement, ...)
- l'emplacement des puits, sources, ruisseaux...
- l'autorisation de voirie s'il y a lieu

☞ **Une étude hydrogéologique à la parcelle devra être réalisée par un bureau d'étude, s'il y a lieu.**

☞ **Avant l'achèvement des travaux, le pétitionnaire s'engage à s'adresser au Service Public d'Assainissement Non Collectif afin que celui-ci procède, avant recouvrement, à la vérification technique des ouvrages et du contrôle du bon fonctionnement des appareils après mise en service du dispositif d'assainissement. (Le service assainissement se réserve le droit de contrôler les travaux avant achèvement de ceux-ci).**

### IMPORTANT

Il est recommandé à tout demandeur d'un permis de construire de prendre contact avec le SPANC de l'arrondissement d'Argelès-Gazost afin de bénéficier des conseils et des recommandations nécessaires à la bonne marche des opérations administratives.

Le permis de construire sera assorti d'un avis du SPANC sur la conception du projet concernant notamment, le type de traitement des effluents. **Il ne sera délivré que lorsque toutes les autorisations de rejets (s'il y a lieu d'y avoir un rejet) auront été accordées.**

Le pétitionnaire et le constructeur s'engagent, sous leur responsabilité, à réaliser l'installation d'assainissement en son entier et conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été accepté par le SPANC. (Normes XP P 16-603 de mars 2007 (ref. DTU 64.1), arrêté du 7 septembre 2009, JO du 9 octobre 2009).

Ils s'engagent notamment à ce qu'aucune des parties de l'installation et en particulier la zone d'épandage des effluents ne soit pas à moins de 35 m d'un point d'eau (puits, source, captage, etc...).

Il est très important de savoir qu'un système d'assainissement autonome n'est pas une installation prévue pour durer éternellement, et donc comme tout système évolutif, il aura lieu d'en changer certains éléments au bout d'une certaine durée de vie.

Afin d'éviter une dégradation prématurée, il est indispensable d'entretenir les différents ouvrages et en particulier procéder tous les 4 ans à la vidange de la fosse.

Les eaux pluviales doivent impérativement être exclues du dispositif d'assainissement.

L'installation, conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, sera visitée régulièrement afin de contrôler le bon fonctionnement et l'entretien de la/des fosse(s) ou bac(s) ainsi que le rejet si le système préconisé nécessite un rejet.

Le pétitionnaire s'engage donc à respecter les règles techniques de réalisation du système proposé, à adresser la déclaration d'ouverture et d'achèvement des travaux au service d'assainissement non collectif de l'arrondissement d'Argelès-Gazost (4, rue Michelet 65100 LOURDES).

L'instruction du dossier d'installation d'un assainissement non collectif est soumise à une redevance de 120 € (délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2010) qui sera émise par le Trésor Public. L'instruction se déroule en deux phases, le contrôle de la conception (60 € : délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2010) et le contrôle de la bonne exécution (60 € : délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2010).

Fait à .....  
le.....

Signature du pétitionnaire :

**Ce document est à retourner au Service Public  
d'Assainissement Non Collectif**

**PARTIE RESERVEE AU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF DE L'ARRONDISSEMENT ARGELES-GAZOST**

Permis de construire : Date de dépôt  
(Jour, mois, année)

DPT /Commune /Année /n° dossier

- - / - - / - -

- - - / - - - / - - / - - - -

Dossier n° : .....

Avis sur le dispositif d'assainissement proposé par le pétitionnaire :

FAVORABLE                       DEFAVORABLE

Etude supplémentaire demandée sur le traitement :  OUI                       NON  
(En cas de désaccord avec le service)

Traitement préconisé par le service assainissement : .....

.....

Observations : .....

.....

.....

.....

Nom de l'agent : .....  
Fait à ..... le .....

Signature de l'agent / tampon

**AVIS DU MAIRE**

Observations : .....

.....

.....

AVIS FAVORABLE                       AVIS DEFAVORABLE

Fait à ..... le .....

Signature du Maire /tampon